

Procédure – Projet de financement PACME (1er juin au 20 décembre 2020)

Les inscriptions dans le cadre du projet PACME se font via les liens privés envoyés aux entreprises du projet. Quelques jours avant le début du cours, les places non utilisées seront ouvertes au public.

1. Quels sont les critères d'admissibilité au projet de financement PACME? Voici les critères principaux :
 - Les entreprises admissibles sont les organisations maritimes privées. Les places disponibles seront accordées en priorité aux entreprises qui ont répondu positivement au sondage d'intérêt diffusé par le Comité sectoriel en mai 2020. Les places restantes seront ouvertes aux autres entreprises maritimes admissibles.;
 - Les participants admissibles à un remboursement des frais dans le cadre du programme PACME (déplacements et salaires) sont les employés des entreprises admissibles.

2. Pour offrir une place à un candidat dans le cadre du projet de financement PACME, il faut procéder à la demande d'inscription à un cours réglementé via les liens privés envoyés par courriel.

Le formulaire doit être rempli de la façon suivante et il est nécessaire d'inscrire « projet PACME » dans la section commentaire au bas du formulaire :

Mode de paiement *

Entreprise

Adresse de l'entreprise pour la facturation

Nom de l'entreprise *

Nom de famille du responsable *

Prénom du responsable *

Numéro civique *

Rue *

Ville *

Pays *

Canada

Province *

Québec

Code postal *

Numéro de téléphone *

Autre téléphone

Adresse courriel *

Commentaires

Projet PACME

Il est très important d'indiquer le type de financement dans le cadre «commentaires» afin de différencier des autres

3. Lorsque le CFMU recevra cette demande, un courriel de suivi vous sera envoyé dans les 2 jours ouvrables suivant l'envoi. Il est à noter que ce courriel n'est pas une confirmation d'inscription et qu'il n'y a aucune priorité ni réservation de places offertes aux compagnies. La confirmation d'inscription ne sera effective qu'au moment où le ou les préalables requis auront été reçus à notre institution soit par courriel ou par télécopieur et si des places sont toujours disponibles. Il vous sera demandé de nous fournir les documents suivants
 - Les préalables de la formation;
 - Une lettre de confirmation d'emploi.
4. À la réception de tous ces documents, une confirmation d'inscription sera envoyée et le Comité sectoriel contactera les entreprises pour les remboursements de salaires et de déplacements.